

Préalable

Les produits de la construction et d'aménagement ont fait l'objet d'un arrêté pour définir les caractéristiques de réaction au feu en fonction des usages et de nouveaux tests de réaction au feu européens appelés couramment Test SBI (EN 13501-1).

Cet arrêté du 21 novembre 2002 a été publié au journal officiel du 31 décembre 2002 et intègre des tableaux d'équivalence entre le classement M (ancienne réglementation française de M0 à M4) avec les nouvelles classes de réaction au feu (Euroclasses A à D).

Mise en Garde :

La conversion d'un classement de type « M » de réaction au feu vers un Euroclasse est IMPOSSIBLE.

Extrait du Journal Officiel

31 décembre 2002 JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE 22133

MATÉRIAU	REMARQUES	CLASSES SELON NF EN 13501-1	EXIGENCE
Opse et pilâtes à base de plâtre	Peuvent comprendre des additifs minéraux, fibres, fibres végétales, chaux hydraulique, adhésifs et plastifiants, à moins d'être traités avec un produit ou des granulats légers (perlite ou vermiculite, par exemple).	B s1 s2 s3	d0 d1 (1)
Mortier contenant des fibres minérales	Mortiers à enduire et à lier les sols contenant un ou plusieurs types minéraux : ciment, chaux, ciment de façonnage, plâtre, par exemple.	C (2) s1 (2) s2 (2) s3 (2)	d0 d1 (1)
Éléments en argile	Éléments en argile ou en d'autres matières organiques compactés ou non du sable, un adhésif d'un produit combustible ou autre. Comprend les briques, les carreaux et les éléments en argile émaillée (incluant les carreaux de cheminée, par exemple).	D s1 (2) s2 s3	d0 d1 (1)
Éléments en silicate de calcium	Éléments fabriqués à partir d'un mélange de chaux et de matériaux naturellement siliceux, isolants, granules, roches ou mélange de ces matériaux. Peuvent comprendre des pigments colorés.		M0 M4 (non portants)
Produit en pierre naturelle, tuiles	Éléments en argile ou en pierres naturelles travaillées ou non (roches magmatiques, sédimentaires ou métamorphiques).		M4
Éléments en gypse	Comprend les dalles et autres éléments à base de sulfate de calcium et d'eau contenant éventuellement des fibres, des fibres, des granulats et d'autres additifs, et compris le cas échéant par des pigments.		M4
Terrazo	Comprend les dalles de terrazo en béton polychrome et les revêtements posés à sec.		M4
Vers	Comprend le verre trempé, le verre trempé chimique, le verre trempé et le verre aigre.		M4
Vers céramique	Vers céramique contenant du verre cristallin et du verre trempé.		M4
Céramique	Comprend les produits en poudre d'argile grasse et les produits extrudés, vitifiés ou non.		M4

PRODUITS DE CONSTRUCTION AUTRES QUE SOLS

Tableau IV-1

CLASSES SELON NF EN 13501-1	EXIGENCE
A1 B	-
A2 B	s1
A2 B	s2
B B	s1
C B	s2
D B	s1 (1) s2

(1) Le niveau de performance s1 dispense de fournir les informations prévues par l'arrêté du 4 novembre 1975 modifié portant réglementation de l'utilisation de certains matériaux et produits dans les établissements recevant du public et l'instruction du 1^{er} décembre 1976 s'y rapportant.

SOLS

Tableau IV-2

CLASSES SELON NF EN 13501-1	EXIGENCE
A1 B	-
A2 B	s1
A2 B	s2
B B	s1
C B	s2
D B	s1 (1) s2

(1) Le niveau de performance s1 dispense de fournir les informations prévues par l'arrêté du 4 novembre 1975 modifié portant réglementation de l'utilisation de certains matériaux et produits dans les établissements recevant du public et l'instruction du 1^{er} décembre 1976 s'y rapportant.

SOLS

Tableau IV-2

Tableau IV-2

CLASSES SELON NF EN 13501-1	EXIGENCE
A1 fl	-
A2 fl	s1
A2 fl	s2
B fl	s1
C fl	s2
D fl	s1 (1) s2

(1) Le niveau de performance s1 dispense de fournir les informations prévues par l'arrêté du 4 novembre 1975 modifié portant réglementation de l'utilisation de certains matériaux et produits dans les établissements recevant du public et l'instruction du 1^{er} décembre 1976 s'y rapportant.

SOLS

Tableau IV-2

Kronotex

Les renseignements contenus dans la présente fiche d'information, sont donnés en toute bonne foi dans l'état actuel de nos connaissances. Ils n'engagent en rien la responsabilité des sociétés Kronofrance et Kronotex qui se réservent le droit de les modifier sans préavis en fonction de l'évolution des matériaux, des méthodes de fabrication, de mise en œuvre et de la réglementation.